



 **PHC TOUBKAL 2019**

**Le Partenariat Hubert Curien (PHC) « TOUBKAL » est un programme de coopération scientifique bilatéral porté par les ministères français de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation (MESRI), d’une part, et le Ministère marocain chargé de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.**

TOUBKAL répond à trois objectifs spécifiques :

* **Favoriser les collaborations** et les échanges entre chercheurs et enseignants chercheurs des deux pays permettant de nouer des collaborations à long terme, de créer des réseaux, d’accéder conjointement à des réseaux internationaux existants ou de participer aux projets européens,
* **Soutenir la formation à et par la recherche** par l’implication obligatoire d'un doctorant en co-tutelle dans les projets,
* **Aider à valoriser** des recherches innovantes ayant un impact sur le développement durable, les filières et outils de production ou de transformation débouchant sur le transfert et la valorisation des résultats.

Ce PHC finance la mobilité de chercheurs et de doctorants en co-tutelle dans le cadre de projets présentés conjointement par une ou plusieurs équipes françaises et marocaines. Il soutient les thématiques répondant aux orientations de la politique scientifique marocaine ainsi que celles de la Déclaration de Rabat du Dialogue Euro méditerranéen 5+5. Les recherches concernant la production (aliments, matériaux, énergie), la préservation et la valorisation de l’environnement avec une priorité sur les enjeux de la COP21 (Paris), la COP22 (Marrakech), la COP23 (Bonn) et du One Planet Summit (Paris), la contribution à la santé et au bien-être de l’homme et de l’animal sont particulièrement soutenus par TOUBKAL.

[**Champs disciplinaires et thématiques concernés**](https://www.campusfrance.org/fr/toubkal)

Les projets soumis doivent obligatoirement s’inscrire dans  l’un des champs disciplinaires suivants :

* **Mathématiques et STIC avec une priorité au numérique et à ses nouveaux outils,**
* **Sciences de la matière,**
* **Sciences pour l’ingénieur,**
* **Sciences de la vie et de la santé,**
* **Sciences de la terre, de l’univers et de l’environnement,**
* **Lettres, Sciences humaines et sociales, Sciences juridiques, économiques et de gestion,**
* **Sciences agrovétérinaires.**

Les soumissions s’inscrivant dans les objectifs définis par les grands projets structurants du Maroc (Plan Maroc vert, Halieutis, Emergence industrielle, etc.) seront privilégiées lors de la sélection.

[**Critères concernant les partenaires**](https://www.campusfrance.org/fr/toubkal)

Toubkal est ouvert à tous les établissements de recherche qu’ils relèvent des universités ou de centres de recherche. Les partenariats avec les entreprises qui permettent d’assurer une double formation, académique et professionnelle, seront particulièrement pris en compte lors de la sélection des projets.

Les établissements partenaires doivent approuver le projet présenté par les équipes et s’engager à mettre à disposition les moyens humains et matériels nécessaires à sa réalisation.

Il est obligatoire sous peine de non-recevabilité d’impliquer dans les projets un ou deux doctorants de nationalité marocaine en co-tutelle âgés de moins de 30 ans.  Le dossier de candidature devra comprendre un engagement formel écrit des co-directeurs à mettre en place les co-tutelles.

Les doctorants seront soutenus pendant les 3 ans du projet par une bourse de mobilité de 3 à 6 mois par an en France.

[**Modalités de sélection des projets**](https://www.campusfrance.org/fr/toubkal)

Un comité mixte composé d'experts et d’institutionnels français et marocains sélectionne les projets en s’appuyant :

* pour la partie française, sur les évaluations scientifiques de la Mission Europe et International pour la Recherche, l’Innovation et l’enseignement Supérieur (MEIRIES) du ministère français de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation (MESRI) et celles des experts français du programme Toubkal, et,
* pour la partie marocaine sur les comités scientifiques du CNRST.

La liste définitive des projets sélectionnés pour 2019 sera diffusée début juillet 2018 pour permettre aux équipes retenues de finaliser le recrutement des étudiants et d'entamer les démarches pour la cotutelle.

[**Modalités de fonctionnement**](https://www.campusfrance.org/fr/toubkal)

TOUBKAL finance la mobilité bilatérale et les séjours de formation des étudiants doctorants en co-tutelle. Il n’a pas vocation à financer la recherche proprement dite ni les équipements éventuellement nécessaires qui doivent être financés par d’autres moyens clairement identifiés lors du dépôt du projet.

Le montant moyen des soutiens apportés couvrant les frais de déplacements, de séjour et de logistique, est de l’ordre de 30 K€ (10 K€ par an) pendant trois ans.

Les responsables de projet retenus seront invités à prendre connaissance du *« Règlement d’utilisation des crédits publics »* émanant du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français, d’une part, et du Ministère en charge de l’Enseignement supérieur et de la recherche scientifique marocain d’autre part.

**Les moyens alloués par la France aux projets couvrent :**

* Un **séjour** en France d’une semaine au profit du co-encadrant marocain pour la mise en œuvre et le suivi du projet (à raison de 90 €/jour),
* Un **déplacement** au Maroc d’une semaine au profit du co-encadrant français pour la mise en œuvre et le suivi du projet (prise en charge du transport dans la limite de 450 € ; per diem versé par les autorités marocaines),
* Un **stage de formation en France** d’une durée de 3 à 6 mois  au profit du ou des doctorants marocains en co-tutelle impliqués dans le projet de recherche (45 €/jour),
* Une subvention pour**appui logistique d’environ 500 € par an** utilisable selon les critères et les procédures définis dans un**règlement d'utilisation des crédits**, qui sera transmis aux projets retenus.
	+ **Les dépenses éligibles :**
		- **Achat de petit matériel non inventoriable et de produits consommables** (produits de laboratoire, lamelles, moulages, prélèvements géologiques, etc.), **qui devront rester au laboratoire** ;
		- Acquisition **d'ouvrages, de livres, de documents cartographiques à destination du partenaire étranger** (hors abonnements) ;
		- **Frais d'inscription aux colloques** liés à une mobilité des chercheurs du projet ou **d'organisation de colloques en lien direct avec le projet**, ainsi que les frais engagés pour la **publication des travaux réalisés et dûment enregistrés**. **La mention du soutien du PHC TOUBKAL devra être stipulée ;**
		- Des **billets France-Maroc pour les membres français du projet** (hors mission de coordination du responsable de projet) pour participer à des **colloques** ou des **séminaires** **en lien direct avec le projet ;**
		- Des services de traduction, d'analyse et de datation d'objet ou de documents....
	+ **Les dépenses inéligibles :**
		- **Le matériel et les logiciels de bureautique et informatique** (tels que scanners, imprimantes, ordinateurs, cartouches d'encre, graveurs, CD-ROM, clés USB, etc.), les **fournitures administratives**, les **frais de secrétariat et de communication**, les dépenses de **carburant**ainsi que **tous les biens d'équipement amortissables dont le matériel informatique** .

**Les moyens alloués par le Maroc aux projets couvrent :**

* Un billet d’avion pour la France pour une mission d’une semaine au profit du co-encadrant marocain responsable de l’équipe marocaine pour la mise en œuvre et le suivi du projet,
* Les *per diem* pour un **séjour** au Maroc d’une semaine au profit du co-encadrant français ou du responsable de l’équipe française, pour la mise en œuvre et le suivi du projet (le per diem est de 750 dh par jour pour un maximum de 7 jours),
* un billet d’avion par doctorant impliqué dans le projet de recherche pour les **stages** de formation en France.

[**Propriété intellectuelle**](https://www.campusfrance.org/fr/toubkal)

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.
Lire attentivement le [document ci-joint](https://www.campusfrance.org/sites/default/files/medias/documents/2017-11/guide_bonnes_pratiques_toubkal.pdf) , relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle.

Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

[**Suivi des projets**](https://www.campusfrance.org/fr/toubkal)

La durée des projets est de 3 ans.

Les financements sont accordés sur une base annuelle. Ils doivent être impérativement consommés entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée et ne peuvent être reportés sur l'exercice suivant. Chaque année un rapport d’étape des travaux de l’année, le programme détaillé et une demande argumentée de financement pour l’année suivante font l’objet d’une évaluation par le comité mixte Toubkal.

L’arrêt du financement des projets en raison de l’absence ou de l’insuffisance de mobilité des étudiants peut être décidé conjointement par les deux co-présidents.

Au terme de la troisième année, un [rapport final](https://www.campusfrance.org/sites/default/files/medias/documents/2017-11/rapport_final_phc.doc) et une fiche de synthèse en vue d’une diffusion publique sont transmis au Comité.

Par ailleurs, les porteurs pourront être sollicités pour des restitutions orales de projets devant le comité TOUBKAL, dès lors que celui-ci se réunit dans le périmètre géographique du laboratoire des porteurs.

[**Modalités pratiques de soumission d’un projet**](https://www.campusfrance.org/fr/toubkal)

Le dépôt de candidature est commun aux partenaires français et marocain. Il se fait uniquement de manière dématérialisée sur le site de Campus France suivant les modalités de saisie en ligne. **Pour ce faire, le partenaire français ouvrira un compte spécifique pour le PHC Toubkal et transmettra ensuite le mot de passe à son partenaire marocain pour que celui-ci instruise et complète les éléments du dossier de candidature qui le concernent.**

Les projets ainsi rédigés conjointement par les équipes seront déposés **en ligne sur le site de Campus** **France**. Une signature du responsable administratif de l’établissement français et marocain (recteur/Président, vice-recteur/vice-président à la recherche et/ou doyen/directeur) devra figurer sur la première page du formulaire de candidature. Pour ce faire, il convient d‘imprimer la première page du dossier, de  la signer, puis de l’annexer au dossier de candidature déposé en ligne sur le compte ouvert par le porteur français.

Après le dépôt de candidature sur le site de Campus France, le partenaire marocain devra obligatoirement adresser au Comité scientifique marocain, un exemplaire papier du PDF généré par la plateforme de candidatures de Campus France portant les signatures autographes des chefs d’établissement ou Présidents d’Université français et marocain.

[**Calendrier**](https://www.campusfrance.org/fr/toubkal)

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la [page des questions les plus fréquemment posées « FAQ et contact »](https://www.campusfrance.org/fr/phc-faq).

* Date limite de dépôt des dossiers : **1er mars 2018. Le dossier papier doit être déposé au CNRST Maroc avant le 10 mars 2018** (par le porteur marocain).
* Réunion du comité mixte de sélection des projets : **juin 2018**
* Diffusion des résultats : **début juillet 2018**
* Début des projets et notification des financements pour la première année : **mi-janvier 2019**

[**Gérer ses mobilités**](https://www.campusfrance.org/fr/toubkal)

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une [fiche d'engagement](https://www.campusfrance.org/sites/default/files/medias/documents/2017-11/fiche15_toubkal.doc) et adresser le dossier complet minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l’adresse courriel figurant au verso de chaque fiche d'engagement ou à défaut par courrier postal à :

**Campus France
Gestion PHC
28 rue de la Grange-aux-Belles
75010 Paris**

Pour chaque mobilité de chercheurs le chef de projet français doit également communiquer une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France.

[**Contacts pour le programme**](https://www.campusfrance.org/fr/toubkal)

**Pour la partie française :**

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l’enseignement et du développement international
Sous-direction de l’enseignement supérieur et de la recherche
27 rue de la Convention
CS 91533
75732 PARIS CEDEX 15
Madame Amel DJAFFAR
Rédacteur Afrique du Nord – Proche-Orient
Tél. : 01.43.17.85.23
Fax : 01.43.17.89.37
Mél : amel.djaffar@diplomatie.gouv.fr

Président du comité scientifique français :
Professeur Philippe Dorchies
École nationale vétérinaire
23, Chemin des Capelles
BP 87614
31076 Toulouse cedex 3
Tél : 05.61.19.38.72
Fax : 05.61.19.39.44
Mél : toubkal@univ-pau.fr

Assistante du Président du comité scientifique français :
Secrétariat de Toubkal
Madame Carine Berthommé
Université de Pau et des Pays de l’Adour
Avenue de l’Université
64000 Pau Cedex
Tél : +33(0)5.40.17.51.78
Mél : toubkal@univ-pau.fr

**Pour la partie marocaine :**

Direction de la Recherche Scientifique et de l’Innovation
Ministère en charge de l’Enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Monsieur Abdelhak MOURADI
Rue Driss Al Akbar-Hassan
BP 4500
10102 Rabat
Tél : (212)(0)5.37.21.76.49
Fax : (212)(0)5.37.21.76.50

Président du comité scientifique marocain :
Professeur Mohamed KHALFAOUI
CNRST
Avenue des FAR
BP 8027
10102 RABAT
Tél : (212)(0) 5 37 56 98 10
Fax : (212)(0) 5 37 56 98 11
Mél : directeur@cnrst.ma

Adjoint du Président du comité scientifique marocain :
Professeur Ahmed HAMMOUCH
Chef du Département des Affaires Scientifiques et Techniques au CNRST
Avenue des FAR
BP 8027
10102 RABAT
Tél : (212) (0) 6 00 01 94 26
Fax : (212)(0) 5 37 56 98 11
Mél : a.hammouch@cnrst.ma

Secrétariat du comité scientifique marocain :
Hafsa EL BASTAMI
Avenue des FAR
BP 8027
10102 RABAT
Tél : (212) (0) 5 37 56 98 27
Fax : (212)(0) 5 37 56 98 21
Mél : toubkal@cnrst.ma